



## CONSEIL MUNICIPAL

**du 30 Mars 2026**

Compte-rendu

**Etaient présents :**

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Paul CHRISTOPHE<br><input checked="" type="checkbox"/> Bruno DIMPRE<br><input checked="" type="checkbox"/> Pascale DESFRENNES<br><input checked="" type="checkbox"/> Fabrice POCHOLLE<br><input checked="" type="checkbox"/> Béatrice LEMPEREUR<br><input checked="" type="checkbox"/> Régis SCHOONHEERE<br><input checked="" type="checkbox"/> Fabienne DELANSAY<br><input checked="" type="checkbox"/> Thierry WALLYN<br><input checked="" type="checkbox"/> Valérie BARDEL<br><input checked="" type="checkbox"/> Delphine DELORRIER | <input type="checkbox"/> Mary LECOINTRE<br><input checked="" type="checkbox"/> Khalid BOUZIANI<br><input type="checkbox"/> Charles VERHEGGE<br><input checked="" type="checkbox"/> Benjamin DUVIN<br><input checked="" type="checkbox"/> Margot LEBRUN<br><input checked="" type="checkbox"/> Philippe DEFURNES<br><input type="checkbox"/> Vanessa FINANCE<br><input checked="" type="checkbox"/> Emilie FERYN-CARLIER<br><input checked="" type="checkbox"/> Gauthier RABAEY |
|---|--|

N°	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
26.03.01	<p><b>Affaires générales - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026</b></p> <p>Le conseil municipal : Approuve le procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 mars 2026.</p>	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
26.03.02	<p><b>Finances - Approbation du Compte de Gestion 2025</b></p> <p>Le conseil municipal : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir permettant la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
26.03.03	<p><b>Finances - Approbation du Compte Administratif 2025</b></p> <p>Le conseil municipal : Approuve le compte administratif tel que présenté, Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir permettant la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (P. DEFURNES, V. FINANCE, E. FERYN-CARLIER, G. RABAEY)
26.03.04	<p><b>Finances - Affectation des résultats</b></p> <p>Le conseil municipal : Approuve l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus, Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir permettant la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
26.03.05	<p><b>Finances - Vote des taux d'imposition 2026</b></p> <p>Le conseil municipal : Fixe les taux d'imposition 2026 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxe sur le foncier bâti : 38,89%,</li> <li>- Taxe sur le foncier non-bâti : 90,69%,</li> <li>- Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires : 21,81%.</li> </ul>	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

26.03.06	<p><b>Finances - Approbation du Budget Primitif 2026</b> Le conseil municipal : Approuve le budget primitif tel que présenté ci-dessus et repris dans le document annexé.</p>	<p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (P. DEFURNES, V. FINANCE, E. FERYN-CARLIER, G. RABAEY)</p>
26.03.07	<p><b>Vie associative - Octroi de subventions aux associations</b> Le conseil municipal : Fixe les montants des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APEEZ – 545€,</li> <li>- Bulle de romans – 1 000€,</li> <li>- CPIE – Flandre Maritime – 2 000€,</li> <li>- Cap sur la forme : 1 600€,</li> <li>- La bourriche Zuydcootoise : 500€,</li> <li>- Le courtil des simples : 400€,</li> <li>- Le Longe Zuydcoote : 150€</li> <li>- Les Zébrillons du jeu : 400€,</li> <li>- US Bray-Dunes : 300€,</li> <li>- Zuydcoote en Fête : 13 030€</li> </ul>	<p>Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>
26.03.08	<p><b>Jeunesse - Fixation de la participation communale aux séjours ados</b> Le conseil municipal : Approuve la participation communale telle que fixée dans le tableau ex supra ; Accepte le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits et d'encaisser la participation des familles selon les tarifs ci-dessus ; Autorise le paiement en 3 fois ; Accepte, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité pour l'adolescent de participer au séjour.</p>	<p>Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>
26.03.09	<p><b>Affaires sociales - Octroi d'une subvention au CCAS</b> Le conseil municipal : Fixe le montant de la subvention annuelle accordée au Centre Communal d'Action Social à 20 000€ ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou engager toute démarche permettant le versement de cette subvention.</p>	<p>Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>